

Adultes en situation de handicap : l'Ille-et-Vilaine, premier département de France à tester ce nouveau dispositif

Plutôt que d'hospitaliser les personnes en situation de handicap, ce sont les soignants qui viendront à eux. L'Ille-et-Vilaine va expérimenter un dispositif de prise en charge au sein des foyers de vie. Le projet, porté par APF France handicap et la Fondation Saint-Hélier est une première en France.



Le dispositif HandiSanté 35 va être expérimenté à partir de février 2026 en Ille-et-Vilaine, avec des antennes à Rennes, Saint-Malo, Vitré et Redon.
| OUEST FRANCE

Ouest-France

Julia TOUSSAINT

Publié le 08/02/2026 à 18h00

C'est en Ille-et-Vilaine qu'HandiSanté 35 va faire ses premiers pas. « Handi » parce que ce nouveau dispositif s'adresse aux **personnes adultes en situation de handicap** (physique, mental, psychique, etc.). « Santé » car il s'agit d'améliorer leur accès aux soins. Ce projet a été co-construit par

l'association APF France handicap et la Fondation Saint-Hélier, à Rennes. Il sera lancé en ce mois de février 2026. Une première en France.

Des équipes mobiles interviendront directement dans les foyers de vie et les **structures d'hébergement non médicalisées**, auprès des personnes en situation de handicap. Le département en compte une quarantaine. Un millier de personnes y sont accueillies.

Quatre binômes

Le projet HandiSanté 35 est parti d'un constat. Les éducateurs spécialisés des foyers ne sont pas formés aux soins, pointe le docteur Philippe Gallien, spécialiste en médecine physique et réadaptation au pôle Saint-Hélier. Or l'état de santé d'une personne en situation de handicap peut vite dégénérer. Chez une personne atteinte de trisomie 21, par exemple, les premiers signes de vieillissements peuvent apparaître dès l'âge de 40 ans.

Quatre binômes - employés par la **fondation Saint-Hélier** - se répartissent le département. Avec une antenne à Rennes, Saint-Malo, Vitré et Redon. Chaque équipe est composée d'un infirmier et d'un aide soignant. Des professionnels aguerris, qui ont une bonne connaissance du handicap, souligne Albane Briand, directrice du Service d'accompagnement médico-social (Sams) de Rennes.

« Limiter la durée d'hospitalisation »

Pansements, vaccins, toilettes compliquées, bilan orthophonique, mobilité, troubles dépressifs... Le spectre est large pour prendre en charge tous les troubles et tous les types de handicaps. L'idée de ce nouveau dispositif n'est pas d'imposer des soins, insiste Philippe Gallien, mais de répondre à une demande. Les foyers ne sont pas des lieux médicalisés. Il faut conserver cet équilibre.

Si on arrive à limiter la durée d'hospitalisation et améliorer le quotidien des personnes, ce sera une réussite.